



Dissimulation existence logement insertion ville

Par **seyes**, le **03/08/2010** à **17:14**

Bonjour,

Il y a maintenant quatre mois nous avons emménagé dans un logement social que nous a attribué un organisme de la ville. Peu après notre installation, nous avons été gêné par des nuisances venant de l'étage d'en dessous. Ces nuisances consistent en des éclats de voix, le bruit des enfants qui courent, qui crient etc. en particulier la nuit jusqu'à 2h/3h du matin. Intrigués, nous nous sommes renseignés auprès du voisinage qui nous a indiqué qu'il s'agissait d'un logement d'insertion (ou logement d'urgence) géré par la municipalité. Ainsi deux familles vivent dans quatre pièces, comprenant 5-6 enfants en bas âge. Les tentatives de médiation se sont révélés infructueuse suite à l'agressivité de ces derniers.

Ainsi nous avons rédigé une pétition signées par plusieurs locataires ajoutée au témoignage d'un voisin témoin des nuisances et du fait qu'une de nos chambres est inutilisable la nuit. Enfin plusieurs courriers avec accusé de réception et mails ont été envoyé à l'organisme afin de remédier au problème. Cet organisme renvoie la balle à la municipalité et évite le sujet. Tout comme l'assistante sociale s'occupant des individus en insertion qui refuse de voir la réalité en face.

Cette situation nous agace très fortement et la situation ne s'améliore pas bien au contraire. Ainsi je souhaiterais être informé sur une éventuelle action en justice contre l'organisme qui nous a procuré le logement. En effet, que ce soit lors de la visite ou de l'état des lieux, il ne nous a nullement été informé de l'existence d'un logement d'urgence en dessous, ainsi que lors de la signature du contrat (dol?) alors qu'il nous étaient permis de refuser l'attribution si

évoation d'un motif.

Merci d'avance pour toutes réponses.